



RECION BOURGOGNE FRANCHE COMTE



AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT





INTRODUCTION

La journée de lancement de l'Observatoire régional de la biodiversité (ORB) en Bourgogne-Franche-Comté a eu lieu le 11 avril 2019 au Lycée Charles Nodier à Dole (39). L'objectif général de la journée était de mobiliser les acteurs régionaux autour de l'ORB, pour aider les pilotes (Région, DREAL, AFB, Agences de l'eau) et le coordinateur (Alterre Bourgogne-Franche-Comté) à construire une feuille de route partagée en matière de production et de diffusion d'informations relatives à la biodiversité, pour les trois années à venir (2020-2022).

Cette journée a rassemblé un grand nombre d'acteurs de la biodiversité en région (environ 160 participants), représentants de collectivités, administrations, établissements publics (chambres consulaires, CRPF, AFB...), associations, fédérations de chasse et de pêche, ...

Des ateliers de réflexion ont été proposés aux participants en deuxième partie de journée, dans un objectif de concertation.

Trois grandes questions ont été abordées au sein des ateliers afin de préciser cette feuille de route : « Quoi ? Comment ? Qui ? ». Les éléments ci-dessous sont le résultat des réflexions collectives et des attentes des participants.







RESTITUTION

1. UN ORB, POURQUOI ET SUR QUOI?

1.1. Pourquoi?



Avec pour buts d'orienter les politiques publiques, identifier les lacunes de connaissance et sensibiliser le grand public en partageant l'information le plus largement possible, l'ORB doit avoir pour ligne de conduite la neutralité et l'objectivité.

Face au constat de l'état préoccupant de la biodiversité, la création d'un outil performant d'aide à la décision apparaît comme essentielle. Cet outil doit permettre d'amener à des changements de comportements des différents acteurs concernés.

L'ORB devrait pouvoir tenir ce rôle, ainsi que celui de sentinelle de la biodiversité. En tant qu'outil de référence au niveau régional, l'ORB doit pouvoir recenser les données sur la biodiversité, traiter ces données, les partager et les valoriser à travers la production d'une information fiable et valide scientifiquement.

Le traitement de ces données permettra à l'ORB d'informer sur l'état de la biodiversité et identifier les déterminants à l'origine des pressions pesant sur la biodiversité, sans oublier les impacts sur la société et les réponses qui y sont apportées.

Le croisement des enjeux (écologie, économie, social, ...) et une synergie entre les acteurs du territoire doivent être recherchés.





L'ORB peut également être amené à exercer une veille sur des outils de modélisation et de projections, afin de guider les décisions et éclairer les objectifs à atteindre.

La centralisation des informations (et non des données) traitées relatives à la biodiversité pourrait amener l'ORB à devenir une base de données « intelligente », sorte de Centre de Documentation et d'Information en matière de biodiversité, autant ordinaire que remarquable.

1.2. Sur quoi?

Aucune thématique à traiter en particulier n'est ressortie dans les échanges, exceptés le changement climatique et les approches classiques par espèces (ordinaires ou menacées), habitats (sols, zones

humides, forêts, paysage, ...), pressions d'origine anthropique (le changement climatique en particulier), ou encore les outils de protection de la biodiversité (outils financiers, d'aménagement, réglementaires, schémas, ...).

L'ORB semble par contre particulièrement attendu pour produire une information fiable et synthétique sur l'état de la biodiversité en région. La



production d'un « baromètre de la biodiversité », accompagné de clés d'interprétation, est proposée comme exemple et pourrait participer grandement à cet objectif.

Les informations traitées et diffusées par l'ORB se doivent également d'être positives, pas uniquement alarmistes.

Afin de produire des jeux d'indicateurs, l'ORB s'appuie sur les données et métadonnées existantes par ailleurs et à d'autres échelles.

L'ORB devrait également permettre de produire de l'information par territoire (jusqu'à l'échelle de la commune) et par espèces. Il doit également être en mesure d'établir des corrélations entre les indicateurs « biodiversité » et les indicateurs relatifs aux activités socio-économiques développées sur les territoires.





2. COMMENT ...

2.1....produire de l'information?

Pour produire de l'information, l'ORB se base sur des données d'entrée brutes : non seulement les données "professionnelles" (DREAL, AFB, ONCFS, LPO,1...) mais aussi des données issues des sciences participatives.

Une fois traitées, elles sont valorisées sous forme d'indicateurs à l'aide de graphiques et de cartographies synthétiques, caractérisant les enjeux. Elles peuvent également être valorisées à l'aide d'infographies percutantes.

2.2....diffuser cette information?

Pour faire connaître l'ORB et diffuser l'information produite, une profusion de supports et outils a été proposée. Parmi eux, certains existent déjà et l'ORB pourrait s'appuyer dessus : participation à des événements (assises, rencontres, journées thématiques, festivals, ...), presse régionale, radios locales, revues scientifiques, ... D'autres seraient à développer : réseaux sociaux, newsletters, organisation de « journées ORB », réalisation de vidéos, webinars, développement d'une application pour smartphone ...



La diffusion de l'information peut également s'appuyer sur des relais : têtes de réseaux associatifs, professionnels (chambres consulaires, forestiers, AER¹...), collectivités (Région, Départements, Pays, syndicats mixtes) ; lien vers la page de l'ORB sur les sites des partenaires...

Afin de promouvoir les informations produites par l'ORB, celui-ci se devra d'être proactif dans la communication et établir un partenariat presse assez fort. Il peut être envisagé de développer des indicateurs *ad hoc*, par exemple : « nombre de communiqués de presse » ou « nombre d'articles », ...

Enfin, l'ORB devra adapter le langage de ses productions en fonction des publics ciblés. La diffusion de l'information doit se faire dans un langage simple et pédagogique avant tout.

DREAL - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté ; <u>AFB</u> - Agence française pour la biodiversité ; <u>ONCFS</u> - Office national de la chasse et de la faune sauvage ; <u>LPO</u> - Ligue pour la protection des oiseaux ; <u>AER</u> - Agence économique régionale Bourgogne-Franche-Comté





2.3....fonctionner avec les partenaires pour produire et diffuser?

L'ORB doit chercher à fédérer les acteurs mobilisés pour ses travaux en les mettant en réseau, à travers par exemple la mise en place d'un « annuaire des contributeurs de l'ORB » indiquant les référents des organismes contributeurs, les thématiques de chacun, ... L'ORB serait un portail relais qui mettrait en lien ces différents contributeurs.

Des partenariats ou des conventionnements avec les producteurs de données peuvent également être mis en place. Les contributeurs doivent avoir leur place au sein de la gouvernance de l'ORB.

Une gouvernance collégiale neutre (avec un COPIL représentatif) et partagée (avec les producteurs de données notamment) est attendue, afin de garantir une certaine équitabilité et une meilleure organisation notamment de la collecte des données.

L'organisation d'événements sur le terrain, en lien avec l'ARB, pourrait être un moyen de valoriser et faire connaître les indicateurs produits.

3. UN ORB, POUR QUI ET AVEC QUI?

3.1. Pour qui ?

Les cibles prioritaires de l'ORB identifiées sont les élus, les entrepreneurs (industriels, transporteurs...), les associations (et pas seulement naturalistes), les gestionnaires d'espaces naturels, les acteurs socio-professionnels (agriculteurs, sylviculteurs...) mais aussi le grand public. L'importance de la sensibilisation et de la communication auprès du public est beaucoup mise en exergue, avec pour objectif l'appropriation collective du sujet. L'information aux citoyens semble ainsi primordiale aux yeux de beaucoup, et cela transparaît dans les outils de communication cités.

Est également défendue l'idée de toucher des publics non-convaincus (via les médias par exemple), et d'éviter « l'entre soi », avec des publics déjà sensibilisés.

De plus, parmi les décideurs potentiels, les jeunes générations, futurs actifs, élèves et étudiants, ..., devront constituer des cibles privilégiées.

Les aménageurs et les rédacteurs de documents d'urbanisme, les architectes, les urbanistes, les ingénieurs, qu'ils œuvrent dans le secteur public ou privé, sont à l'évidence concernés.

Sans oublier les acteurs confessionnels qui se préoccupent de plus en plus « officiellement » des questions liées à la biodiversité.





3.2. Avec qui?

L'ORB devrait travailler de concert avec les décideurs publics, le monde associatif, mais aussi le monde de la recherche, les experts et les acteurs socio-économiques. Le rôle des experts en particulier a son importance car l'ORB s'appuiera sur leurs connaissances dans le cadre des groupes d'expertise thématiques (agriculture, urbanisme, changement climatique, ...).

L'ORB Bourgogne-Franche-Comté s'inscrit dans un réseau national coordonné par l'Observatoire national de la biodiversité, sur lequel il doit pouvoir s'appuyer. De la même façon, une mutualisation avec les autres ORB est suggérée (à travers le partage d'informations, des retours d'expériences...).

Une complémentarité des missions

Le contexte actuel, avec l'Agence régionale de la biodiversité (ARB), nécessite de mener les travaux de l'ORB en lien avec cette dernière. Pour rappel, les missions de l'ORB s'intègrent dans celles de l'ARB, relatives à l'organisation, la mutualisation et la valorisation des dispositifs et des outils de la connaissance.



